

Colloque La Reconnaissance aujourd'hui, novembre 2005, Résumés

AXEL HONNETH - UNIVERSITÉ DE FRANCFORT

Reification . A Case of Non-Recognition

In this paper I would like to spell out how to understand the process of reification or objectification of others (like in cases of racism, sex-industry or commodification) as cases of a neglect of recognition. For this reason I try to show in what sense recognition is always prior to other forms of our relation to the world, so that these forms of reification can be understood as a violation of the basic structure of our practices.

OLIVIER VOIROL - UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Invisibilité et « système ». La part des luttes pour la reconnaissance.

Axel Honneth a mis en évidence une structure tripartite des relations de reconnaissance sous forme de l'amour, du droit et de la solidarité. A cette dernière est associée la forme positive de l'estime sociale, soit notamment la validation des capacités pratiques des sujets sociaux - dont le versant négatif est le mépris. Ces processus d'appréciation et de passage par des relations intersubjectives mais elles engagent également des processus abstraits d'attribution de valeur insaisissables à la pratique courante immédiate. Ni reconnaissance vécue, ni mépris thématé, ces relations inter objectives « froides » peuvent néanmoins à tout moment ressurgir dans la conflictualité sociale et devenir l'enjeu de luttes collectives. Elles procèdent alors d'un effort pour percer le système de l'invisibilité, pour « faire voir » et faire reconnaître la part des pratiques niées dans leur contribution effective. Mon propos consistera à ressaisir la part des luttes pour la reconnaissance dans ce combat sans cesse rejoué contre l'invisibilité, tant du système que des pratiques sur lesquelles il repose.

ESTELLE FERRARESE - HUMBOLDT UNIVERSITÄT

L'acte de reconnaissance, un acte performatif ? Sur la relation de pouvoir au sein de la relation de reconnaissance.

Il s'agirait de démontrer que penser en termes de reconnaissance, c'est-à-dire assumer l'hypothèse que la constitution de soi s'opère dans des rapports de reconnaissance, a deux implications théoriques. D'une part il y a exercice d'un pouvoir, même si celui qui reconnaît ne fait que reconnaître exactement et sans reste la prétention qu'on lui adresse. Il *peut* toujours refuser de conférer sa reconnaissance. D'autre part, si nous sommes constitués par la reconnaissance de l'autre, ce dernier se trouve en mesure de *créer* ce qu'il nomme. (C'est pourquoi, lorsque l'adresse de l'autre prend la forme d'un discours de haine, le sujet se trouve constitué dans son assignation même à une position subordonnée.) De ces deux aspects, il résulte que tout acte de reconnaissance constitue un acte *performatif*, qui tout en semblant ne prendre qu'un acte d'une réalité qui lui pré-existe, crée le statut, la définition, l'identité qu'il reconnaît. Il s'agirait donc de (re-)mettre en évidence, face aux nombreux développements contemporains sur la dimension normative de l'idée de reconnaissance, qu'au sein de toute relation ou acte de reconnaissance se trouve aussi une relation de pouvoir.

SANDRA LAUGIER (UNIVERSITÉ DE PICARDIE JULES VERNE)

Scepticisme, reconnaissance et vie ordinaire

On présentera la thématique de la reconnaissance telle qu'elle est développée par Stanley Cavell à partir de Wittgenstein, d'une part dans sa différenciation « acknowledge » / « recognize », d'autre part en lien avec la problématique du scepticisme et de l'accès à la vie ordinaire. Selon Cavell, le scepticisme épistémologique représente et masque une incapacité ou un refus de connaître et reconnaître autrui. Le scepticisme, étant "déli de savoir", ne peut être surmonté par une nouvelle connaissance, mais par la reconnaissance et l'acceptation de la finitude et de la répétition, des nécessités de la vie quotidienne. D'où l'insistance de Cavell sur le langage ordinaire chez Austin et Wittgenstein, sur la ré appropriation et la reconnaissance de la voix ordinaire, point de départ chez lui d'une redéfinition de la voix et de l'expression en politique.

PATRICK PHARO - CNRS/CNRS

Les ambiguïtés de la reconnaissance

Il existe plusieurs sens de la reconnaissance : gratitude qui suit un don, attribution adéquate du nom propre ou du nom commun, admission ou gratification d'une qualité individuelle ou collective... Le premier sens est clairement moral, mais pas le second ; quant au troisième, son statut dépend de ce qui est reconnu : la reconnaissance d'un vrai droit est une exigence morale mais « la lutte pour la

reconnaissance » peut très bien ne relever que d'une revendication narcissique ou catégorielle. C'est à l'examen de ces différents sens de la reconnaissance que pourrait être consacrée cette communication.

FRANÇOIS FLAHAULT - CNRS

Reconnaissance et anthropologie générale

L'exposé comportera deux volets.

I - Dans une première partie, j'aimerais montrer que la notion de reconnaissance doit une part de son succès actuel au fait qu'elle permet de concilier la conception traditionnelle de l'individu avec les connaissances récentes qui vont à l'encontre de cette conception. Vue sous cet angle, la notion de reconnaissance apparaît donc moins comme un concept scientifique que comme une formation de compromis. L'un des traits fondamentaux de la pensée occidentale est la croyance tenace en un sujet-substance (que celui-ci soit d'origine divine ou naturelle), l'existence de soi étant donc considérée comme antérieure aux relations avec les autres. A l'encontre de cette évidence, les recherches en sciences humaines conduisent à souligner le rôle fondamental que jouent les relations avec les autres dans la constitution du sujet. Il n'est donc plus possible de conserver intacte la croyance en l'individu. Mais il n'est pas possible non plus de l'abandonner. *Primo*, en effet, tout notre édifice de pensée se fonde sur cette croyance, et *secundo* nous ne disposons pas encore d'une solution de rechange, c'est-à-dire d'une anthropologie fondée sur l'hypothèse que l'individu *n'est pas* une substance. Les notions d'identité et de reconnaissance permettent d'échapper au caractère inconfortable de cette situation. La notion d'identité permet de conserver quelque chose du sujet-substance tout en faisant place aux relations avec les autres. Chaque individu, chaque groupe a son identité, mais il désire que cette identité soit prise en considération par les autres, il désire que ceux-ci en reconnaissent l'existence et la valeur, et ce désir doit être considéré comme légitime. L'harmonie sociale ne repose donc plus seulement sur la conciliation des intérêts, mais aussi sur la reconnaissance mutuelle. Moyennant cette concession faite à l'interdépendance humaine, l'essentiel de la philosophie libérale peut être conservé.

II - Dans une seconde partie, je montrerai que si l'on pense la notion de reconnaissance dans le cadre d'une anthropologie où le sujet *n'est pas* une substance, la reconnaissance apparaît comme une facette ou un moment du processus complexe à travers lequel se constitue le sentiment d'exister. La reconnaissance s'articule donc à différents aspects de ce processus:

1 - Les liens avec la génération précédente, l'attachement et la transmission de l'existence psychique impliquent une forme de reconnaissance, mais ne se limitent pas à celle-ci.

2 - Le lien existentiel avec les contemporains ne passe pas seulement par la reconnaissance mais aussi par le fait de vivre dans un monde commun, autrement dit de partager un même ensemble de représentations.

3 - Il est absolument vital pour le développement de la personnalité que le sujet ne s'absorbe pas entièrement dans son désir de reconnaissance, qu'il y ait une part de son désir qui se porte sur les gens et les choses gratuitement, « pour le plaisir ».

4 - Reconnaissance ne veut pas dire réciprocité. En lui-même, le désir de se faire reconnaître par les autres, d'occuper une place dans leur esprit est illimité. Or, se plier à la réciprocité, laisser de la place aux autres (bref, se conduire moralement), c'est se soumettre à une limite.

5 - Il est vrai que la reconnaissance inconditionnelle de l'autre comme alter ego présente un caractère moral. Mais il faut distinguer entre reconnaissance inconditionnelle et reconnaissance conditionnelle. Celle-ci, soumise à des critères sociaux et culturels, n'est pas d'ordre moral.

MARTIN BLANCHARD - CREUM/MONTRÉAL

Reconnaissance et autonomie chez Habermas: le cas des revendications autochtones

Que les demandes de reconnaissance et de réparation émises par des communautés politiques reçoivent une forte attention en théorie politique contemporaine n'est pas un effet de mode. Selon plusieurs, elles bouleverseraient une interprétation classique des droits fondamentaux. Cette interprétation viserait au premier plan la protection de l'autonomie morale des individus à travers une série de droits individuels non-négociables, ou fondamentaux. De plus, ces droits fondamentaux seraient universels dans la mesure où ils font référence à l'individu sans marques distinctives de sexe, de race, de religion ou de culture. À cet égard, Jürgen Habermas entrevoit un lien entre autonomie morale, droits fondamentaux et la portée universelle de ceux-ci qu'il formalise dans une structure individualiste du droit, et qui en constituerait de surcroît la logique interne. Cette logique marquerait une ligne rouge, que semblent pourtant transgresser les demandes de reconnaissance et de réparation dans la mesure où elles s'opposeraient à la structure individualiste du droit. Contrairement aux droits fondamentaux qui se réfèrent à un concept non discriminatoire d'individu, la reconnaissance des identités culturelles, tout comme la réparation de torts causés au mode de vie de communautés minoritaires, auraient pour cible l'identité particulière d'un groupe d'individus. Ainsi, une bonne partie de ces revendications paraissent avoir pour objectif de protéger la survie de communautés culturelles particulières et pour cette raison, elles ne doivent pas être traduites dans le langage du droit sous peine de briser sa structure individualiste interne. C'est de cette manière que la discussion sur les revendications de reconnaissance et de réparations est engagée par Habermas. Le fond de la discussion et qui m'intéresse particulièrement porte sur le principe non-négociable de l'autonomie morale de l'individu, tel qu'il est formalisé dans une logique interne du droit. Dans ma présentation, je critiquerai cette formalisation excessive du principe de l'autonomie individuelle, qui va à l'encontre du projet d'émancipation au creux de la philosophie habermassienne. En reprenant le thème de la formation de l'identité, je développerai une appréciation plus nuancée des diverses formes que peut prendre l'autonomie collective. À la lumière de mon alternative, j'évaluerai la possibilité de répondre aux demandes de réparation émanant des communautés autochtones et qui, évitant l'écueil de la survie culturelle, ne met pas en danger les droits individuels fondamentaux. Cette étude de cas me permettra de déployer les forces émancipatrices de mon modèle en montrant comment celui-ci peut non seulement accueillir les demandes de reconnaissance fondées sur les structures sociétales de culture, mais peut également rééquilibrer certaines structures sociétales de redistribution, obscurcies par la version excessivement formaliste de l'autonomie léguée par plusieurs textes habermassiens. Ce double emploi de l'autonomie collective permet alors de résoudre la dichotomie reconnaissance/redistribution que d'aucuns considèrent comme irréconciliables.

Si l'on admet qu'une des principales leçons à retenir des pratiques du don cérémoniel dans les sociétés traditionnelles est qu'il s'agit d'une procédure fondatrice de la reconnaissance publique réciproque entre groupes, si l'on comprend aussi que cette reconnaissance publique est garantie par la loi dans les sociétés de type étatique, il reste alors à envisager toute une série de problèmes que cette hypothèse implique. Le premier serait de saisir en quoi l'exigence de reconnaissance est ce qui, au-delà d'une régulation sociale observable dans toute société animale, institue la relation proprement politique. Le second problème serait de situer le rapport entre, d'une part, la loi qui garantit formellement le statut et le respect accordés à chacun et, d'autre part, le champ des attitudes et des civilités qui génèrent des liens communs. Enfin -troisième problème- il importe de comprendre en quoi l'exigence de reconnaissance constitue le cœur des relations intersubjectives, non seulement celles concernant l'amour ou l'amitié mais toute relation à autrui en n'importe quel contexte, bref la relation morale. Pour chacun de ces trois problèmes -que l'on pourra considérer comme autant de sphères de reconnaissance- il sera intéressant d'évaluer en quoi y intervient de manière spécifique le facteur de réciprocité.

ALAIN CAILLÉ - UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE

Paradigme du don et paradigme de la reconnaissance

Il est douteux que la science sociale (cette autre modalité de la philosophie morale et politique) puisse espérer progresser (quoi qu'on mette sous ce terme) sans préciser peu à peu sur quel type d'anthropologie générale normative elle entend s'appuyer et à laquelle contribuer. De toute évidence, il va donc lui falloir dépasser la représentation utilitariste du sujet humain, vu comme un animal acquisitif et maximisateur, qui lui sert en quelque sorte d'anthropologie par défaut ; cette anthropologie par défaut qui tend à phagocyter et subsumer toutes les autres anthropologies possibles de la même manière que le Marché subsume et phagocyte désormais toutes les autres formes d'organisation de l'action collective. C'est à cette tâche que s'est attelée la *Revue du MAUSS* (Mouvement anti-utilitariste en science sociale) pour proposer et expliciter, dans le sillage de l'*Essai sur le don* de Marcel Mauss, ce qu'elle appelle le « paradigme du don ». Depuis une dizaine d'années, nombre des alternatives philosophiques et sociologiques à la *Rational Action Theory* se regroupent dans le cadre d'un paradigme de la reconnaissance.

Entre les deux paradigmes, du don et de la reconnaissance, les liens sont manifestement étroits, mais il semble que nous aurions tout intérêt à les préciser. Dans le numéro 24 de la *Revue du MAUSS*, consacré à la Reconnaissance, il était fait l'hypothèse que ce que les sujets humains désirent voir reconnu pour devenir tels, c'est au premier chef leur capacité à donner, l'effectivité de leurs dons. Des dons qui demandent à être identifiés, valorisés et qui appellent la gratitude (autre sens de la reconnaissance en français), *i.e.* des dons en retour conformément à la logique du donner-recevoir-rendre. De même, et symétriquement, il est possible de dire que les politiques de la reconnaissance exigent que soient reconnus des torts, autrement dit des « dons » de négatif (don de mort, de blessures de stigmates) ou des dons négatifs qui ont obéi à la logique du prendre-refuser-garder.

Je me propose d'essayer d'avancer sur la voie de ce rapprochement entre paradigme du don et paradigme de la reconnaissance. En faisant part d'une incertitude sur le statut de certains des débats actuels sur la reconnaissance. Axel Honneth, relisant Hegel, distingue, on le sait, trois modalités et trois champs de la reconnaissance : celle qui est obtenue dans la sphère de l'affectivité et qui produit la confiance en soi ; celle qui est conférée par le droit sous la forme d'une égale dignité, celle enfin qui sanctionne les contributions utiles à la vie commune et qui engendre l'estime de soi. Or, trop

exclusivement polarisée peut-être par la question de la justice, les contributions actuelles au paradigme de la reconnaissance, ont tendance à ne s'intéresser qu'à sa modalité juridique et à interroger les conditions d'une égale reconnaissance pour les groupes stigmatisés.

Cette polarisation sans doute excessive sur le seul moment juridique de la reconnaissance entraîne plusieurs inconvénients :

- Elle incline, pour le dire dans les termes de Nancy Fraser, à penser le paradigme de la reconnaissance dans les termes du paradigme de la redistribution et à formuler dans le langage de l'avoir ce qui devrait l'être dans celui de l'être (ou de l'apparaître).

- Elle induit à penser que toute demande de reconnaissance est intrinsèquement légitime et devait être satisfaite. Or il ne peut pas exister de droit à l'égale reconnaissance dans toutes les sphères de l'action sociale sauf à détruire l'idée même de reconnaissance.

- Posant la question du droit à la reconnaissance à l'échelle des groupes ou des communautés plutôt que des individus, elle a tendance à mettre entre parenthèses le débat proprement anthropologique et psychologique.

On pourrait formuler les choses autrement. A. Honneth a jeté l'essentiel des bases du débat contemporain sur la reconnaissance à partir d'une relecture du *Système de la vie éthique* et de la *Realphilosophie* de Hegel. Or, il ne faudrait pas oublier que les interrogations présentes succèdent à un tout autre discours de la reconnaissance, issu, lui, via Kojève, de la *Phénoménologie de l'esprit* que ce discours a été au cœur de la pensée française d'après guerre, jusque vers les années 70 (bref, au temps de sa splendeur), et notamment pour le meilleur et pour le pire, sous les traits de la psychanalyse relue et corrigée par J. Lacan. Peut-être le temps est-il venu de songer à penser ensemble ces deux discours de la reconnaissance qui, pour procéder également de Hegel, ne s'en ignorent pas moins radicalement. Via le paradigme du don ?

PHILIPPE CHANIAL - UNIVERSITÉ DE PARIS IX

Dompter l'envie, sauver l'honneur :

Splendeurs et misères de la reconnaissance en démocratie selon Tocqueville

Je voudrais dans cette communication interroger l'analyse tocquevillienne des ambivalences de la reconnaissance en démocratie. Je fais l'hypothèse que pour l'auteur, désir de reconnaissance et désir d'égalité constituent une seule et même chose. Or, souligne Tocqueville, en démocratie, ce désir tend à ne plus être cette « passion mâle et légitime pour l'égalité qui excite les hommes à vouloir tous forts et estimés » - passion qu'il identifie au principe et au sentiment d'honneur - mais un « goût dépravé » - peu ou prou identifié à l'envie - qui « porte les faibles à vouloir attirer les forts à leur niveau » et non plus à s'efforcer de s'élever jusqu'à leur rang. Je décrirai tout d'abord ces deux registres de la reconnaissance en montrant d'une part que le premier n'est pour l'auteur l'apanage d'aucune classe ou d'aucune caste (cf développements sur les amérindiens, sur la bourgeoisie anglaise) ni d'aucun régime politique particulier (cf la démocratie antique comme « république aristocratique ») alors que le second est au cœur de la matrice utilitariste qui définit, en partie au moins, la démocratie américaine.

Je tenterai ensuite d'étudier en quels termes Tocqueville analyse l'affrontement en démocratie entre ces deux formes de reconnaissance et propose, tant dans sa théorie morale, religieuse que politique, de dompter l'envie afin de sauver l'honneur en démocratie. Je conclurai en discutant l'éventuelle étroitesse de la conception tocquevillienne de « l'honneur démocratique » puis en défendant, au-delà de Tocqueville et contre certaines approches contemporaines, une approche agonistique et substantielle de la reconnaissance.

Choix individuel et reconnaissance

The notion of recognition can be seen as an alternative to the conception of instrumental rationality. It proposes to consider a notion of rationality based on the relationship of mutual attribution of identity among participants in an action. This can be seen both historically and analytically. Historically, the concept of instrumental rationality is linked with the contractualist conception of society. In this conception, the passage from the state of nature to society takes place via the intervention of some authority (Leviathan, civil government, moral internalisation of values, etc.). This authority operates by transforming the egoistic ends of individuals, which are naturally pursued in a chaotic and insecure way, into ends formed within the civil state. Moreover, in the contractualist scheme, the individual is seen as isolated in front of the collectivity. As for the phenomenon of obeying norms, this takes place either when the norm is imposed; or through incentives; or through the internalisation of values.

In the idea of a relation of recognition, the individual is able to conceive individual ends only as an effect of his interaction with others. These ends have to be such that their pursuit follows criteria which the other individual recognises. Solitary ends are neither pursuable nor conceivable. Social recognition, in one form or another (approval, admiration, envy, confrontation, emulation, humiliation, i.e. participation of some kind) is a necessary component of the satisfaction of ends. Moreover, the relationship of recognition is by its very nature unequal. This depends on the unequal capacity of one or another of the participants to detach him or herself from the relationship, i.e. to do without the recognition of the other. It also follows that to obey norms implies that the individual anticipates the risks of non-recognition, which would constitute damage to his identity, and therefore acts accordingly in order to avoid this. Finally, in the contractualist scheme, confrontation between individuals takes the form of competition. In the scheme of recognition, confrontation takes the form of conflict. In the second case confrontation takes place because one wants to win the recognition of the rights that the other refuses to give.

Analytically, the model of instrumental rationality is encumbered by two difficulties. One is the disregard of time, and the other is the disregard of the Other. These difficulties can be overcome by introducing the notion of the circle of recognition. This implies that a situation of recognition is one in which two or more persons attribute to each other a social identity. Identity here is not to be seen as a state of consciousness but as a social relation in which reciprocal social attribution takes place. In other words, recognition is the condition of possibility for sociality.

If recognition consists of reciprocal attribution of identity, then an operation of recognition may include hostility and war. This can be seen, for instance, in international relations. States can recognise their reciprocal sovereignty, but this does not prevent them from declaring war on each other. The idea of recognition as a simply positive attitude toward others (love, friendship, esteem, etc.) only covers special cases. They have a positive effect since they strengthen the situation of mutual attribution and favour its continuity. But what counts in any case are the rules, not the love or esteem.

If we analyse individual choices in this way we have to introduce in the concept of the self the idea of an activity which implies an evaluation of preferability of preferences. The activity of judging one's desires is different from the activity of pursuing them. Maximisation of utility is here to be replaced with the idea of appropriateness of judgement.

Parmi ses nombreux usages dans le champs de la philosophie politique et sociale contemporaine, le concept de reconnaissance a été engagé dans divers projets de renouvellement de la tradition de pensée associée à l'Ecole de Francfort. Qu'il s'agisse des tentatives visant à rendre compte des problèmes posés par la participation politique, par les normes d'une juste distribution ou par la fonction critique des luttes sociales, les théories de reconnaissance proposent des contributions originales qui sont parfois accusées de rompre avec ce qui est censé être l'esprit de la théorie critique. Le plus souvent, c'est alors le post-marxisme du premier Horkheimer qui constitue le critère de référence, sans que soit véritablement considérées les deux questions suivantes : 1) comment une approche post-marxiste doit-elle être développée dans les domaines ou les théories de la reconnaissance tentent de produire leurs effets théoriques et critiques ? 2) quelle place une théorie de la reconnaissance pourrait-elle occuper dans une philosophie politique et sociale d'inspiration post-marxiste ? Faute d'affronter ces questions, les objections adressées à la théorie reconnaissance reposent sur des présuppositions non explicitées et elles restent le plus souvent infécondes tant sur le plan théorique que sur le plan politique.

Nous voudrions donc examiner dans quelle mesure une théorie de la reconnaissance peut prendre place dans une théorie critique post-marxiste soucieuse de faire face aux différents problèmes méthodologiques, théoriques, politiques et historiques posés par l'idée même de théorie critique.

JACQUES BIDET - UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE

Refaire Le Capital avec Axel Honneth : la théorie de la reconnaissance et la théorie méta structurelle.

Je me propose d'analyser la relation entre l'approche des processus sociaux en termes de « luttes pour la reconnaissance » et l'approche « méta structurelle » selon laquelle je reconstruis la théorie marxienne de la société moderne. L'exposé du Capital commence par une position de reconnaissance mutuelle, soit, dit Marx, d'un concept de valeur « qui ne peut être déchiffré que lorsque l'idée d'égalité humaine a déjà acquis la ténacité d'un préjugé populaire ». Si l'on s'interroge sur le statut ontologique du rapport social que désigne ce premier moment conceptuel de l'exposé - sur le statut de l'interpellation amphibologique ainsi placée au principe du développement -, on est conduit à comprendre que la question de la lutte pour la reconnaissance constitue le commencement et la fin de la théorie marxienne de la forme moderne de société. A partir de là s'esquisse un vaste chantier de critique et de reconstruction de la théorie de Marx.

CHRISTIAN LAZZERI - UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE

Conflits de reconnaissance et délibération.

Le concept de reconnaissance trouve son origine dans la philosophie allemande du début du XIXe siècle chez Fichte et Hegel, même s'il est possible d'en identifier un certain usage chez des prédécesseurs comme Machiavel, Spinoza ou Rousseau. C'est cependant dans le cadre de ces deux

philosophies, mais surtout chez Hegel, que le concept se trouve soumis à une construction systématique et qu'il sert lui-même à systématiser l'ensemble des relations éthico-juridiques en se déclinant de façon différenciée dans des sphères telles que l'amour, l'ordre légal et la contribution à la reproduction de l'ordre social. L'idée centrale de la conception hégélienne de la reconnaissance consiste à enraciner la réalisation des capacités individuelles assurant l'autonomie de l'individu dans un processus intersubjectif de distribution mutuelle de valeur de ces capacités. C'est cette distribution qui deviendra, chez lui, l'enjeu des conflits de reconnaissance. Si on rapporte l'une à l'autre la multiplicité des formes de reconnaissance et la conflictualité liée à la production d'une reconnaissance mutuelle, on peut observer à l'oeuvre dans les sociétés modernes une dynamique d'élargissement du champ de la reconnaissance (culture, ethnie, genre..) ainsi qu'un déplacement de la frontière des conflits.

Pour que des luttes pour la reconnaissance se produisent, on présuppose l'intervention de deux facteurs : le premier est que des individus ou des groupes sociaux aient dû affronter, lors des interactions sociales, des dénis de reconnaissance menaçants pour leur identité ; le second est que les processus de «compensation» des dénis de reconnaissance n'aient pu jouer pleinement leur rôle. Parmi ces processus figure, entre autres, la délibération qui engage, dans un contexte de pluralisme social et de désaccord moral, un échange d'arguments destinés à transformer les préférences des agents afin de parvenir à un accord possible concernant telle ou telle décision collective à adopter. Dans ce cadre, les rapports entre délibération et reconnaissance se nouent à deux niveaux : le premier analysé par des théoriciens comme Rawls, Gutmann, Thomson.. révèle que même lorsque le désaccord ne peut être surmonté par la discussion publique, le respect par celle-ci d'une forme de réciprocité discursive produit une reconnaissance mutuelle qui en dérive à titre d'effet secondaire renforçant ainsi la culture politique démocratique. Le second, analysé par des théoriciens comme Pettit révèle, plus profondément, que l'intégration d'un interlocuteur dans un processus d'échange discursif est constitutive de sa liberté (comme non domination) comme personne en même temps qu'elle engendre sa reconnaissance à titre de véritable interlocuteur. On se propose d'examiner la validité de ce rapport positif entre reconnaissance et délibération en se demandant dans quelle mesure il peut réussir à circonscrire les conflits de reconnaissance.

CHRISTIAN NADEAU - UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL/CREUM

Justice transitionnelle et théories de la reconnaissance

Pour cette recherche, nous souhaitons étudier les difficultés liées à la reconstruction de normes civiles, juridiques et politiques après une période de conflits armés. Il s'agira d'examiner les conditions de légitimité des changements de régime, à la fois au niveau de la possibilité du changement lui-même et au niveau du contenu de ce changement. L'idéal serait de mener cette recherche en termes *a priori* afin de déployer ce qui est logiquement impliqué par la justice transitionnelle et le *jus post bellum*. Mais ce type de déduction transcendantale limiterait l'analyse à des idéaux-types et nous ne manquerions pas alors de commettre de graves erreurs au moment de proposer certaines thèses normatives. Nous souhaitons montrer ici comment les différentes conceptions de la reconnaissance (Taylor, Honneth, Ricoeur) peuvent offrir un des outils importants pour une théorie de la justice transitionnelle en ce qu'elles permettent de reconstruire le parcours historique des interactions sociales négatives qui ont conduit aux situations de crises. Les théories de la reconnaissance jouent alors un double rôle : celui de l'identification des sources du conflit et celui des conditions normatives de la pacification et de la transition vers une stabilité des institutions démocratiques.

CE QUE L'ART FAIT À LA PROBLÉMATIQUE DE LA RECONNAISSANCE

On reprendra la question de la reconnaissance, telle quelle s'est imposée ces dernières années dans les sciences sociales grâce à des auteurs tels que Todorov, Honneth, Fraser, à travers les usages que peut en faire la sociologie de l'art. On essaiera de montrer, dans un premier temps, de quels outils spécifiques on dispose aujourd'hui en matière de reconnaissance artistique, et comment cette problématique permet d'éviter un certain nombre de points aveugles propres à l'approche en termes de champs ou en termes de médiation. Dans un second temps, on s'intéressera à la façon dont les activités artistiques, en renforçant voire en légitimant les inégalités de compétences et les « écarts de grandeur », exacerbent les tensions, à la fois théoriques et pratiques, entre les différentes conceptions de la reconnaissance et, notamment, entre dignité et estime, incitant du même coup à élaborer des compromis conformes à l'axiologie démocratique.

STÉPHANE DUFOIX - UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE

La reconnaissance au présent : les dimensions temporelles de l'histoire et de la mémoire

La reconnaissance des discriminations passées est indispensable à mettre en place en raison de la persistance même de ce passé. En effet, pour les trois questions que nous avons mises en avant - l'esclavage, la colonisation, l'immigration - l'accent est mis sur l'échec des promesses : en dépit de l'abolition, les aspects symboliques de l'esclavage perdurent ; en dépit de la décolonisation, les pratiques coloniales et les hiérarchies issues de la colonisation persistent ; en dépit de leur naissance en France, les enfants ou petits-enfants d'immigrés demeurent encore aux marges de la société. Qu'il s'agisse d'une politique de prise en compte du passé ou de revendications liées à la prise en compte de ce passé, on retrouve dans tous ces textes le vocabulaire de la reconnaissance.

Mis à jour le 15 mai 2017

<https://www.parisnanterre.fr/colloque-la-reconnaissance-aujourd-hui-novembre-2005-resumes-163782.kjsp?RH=FF>